

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 19 décembre 2017  
**CO 165 DE**

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Sylvain BENETRUY, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER (Vice-Président) à Michel FRANCONY (Président), Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Jean-Jacques COURT, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Colette GIRARD à Véronique LAMBERT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Sébastien JACQUES à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistait à titre consultatif : Eric PICHEGRU, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 71  
Votants : 84

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Roland BERTHELIER, Daniel DURET, Frédéric LAMBERT, Jean-Luc BROCARD, Frédéric CHOLET, Anne CHARLET, Henri DORBON, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Lucie DODANE, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Florent GAILLARD

Convocation faite le : 8 décembre 2017

**Objet : Destination des archives des 3 Communautés de Communes fusionnées et du Syndicat Mixte du Revermont dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

VU les articles L 212-2, L 212-3, R. 212-14 et R 212-51 du Code du Patrimoine encadrant les conditions de conservation des archives ;

VU la note de synthèse n°19/19.12.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à la destination des archives des 3 Communautés de Communes fusionnées et du Syndicat Mixte du Revermont dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

CONSIDERANT que, par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016, la fusion des 3 Communautés de Communes a été prononcée pour effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ainsi que la dissolution du PETR, que l'article 12 prévoit « *Les archives des Communautés de Communes ayant fusionné ainsi que celles du Syndicat seront conservées au siège de la nouvelle Communauté de Communes qui en assurera la gestion* » ;

VU les inventaires des archives en date du 31 décembre 2016 ;

VU les projets de Procès-Verbaux de remise d'archives ;

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 19 décembre 2017  
CO 165 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Destination des archives des 3 Communautés de Communes fusionnées et du Syndicat Mixte du Revermont dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire, en séance du 5 décembre 2017 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel FRANCONY, Président ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / DONNE son accord à la conservation des archives des 3 communautés de communes fusionnée et du syndicat mixte PETR dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2017 telle qu'organisée actuellement, à savoir :

- Poligny, siège de la CCAPS, salle archives en sous-sol :
  - ensemble des archives de la CC du Comté de Grimont Poligny
  - ensemble des archives du programme Leader produites par le SM du PETR du Revermont
- Arbois, bureaux de la CCAPS, grenier au 2<sup>ème</sup> étage :
  - ensemble des archives de la CC Arbois Vignes et Villages
  - archives du syndicat mixte du PETR hors programme Leader
- Salins, bureau de la CCAPS tour des Mélincols, salle type grenier 1<sup>er</sup> étage :
  - ensemble des archives de la CC Pays de Salins

2 / DONNE tout pouvoir au Président à effet de prendre toute mesure destinée à améliorer les conditions de conservation des archives ;

3 / AUTORISE le Président à signer les Procès-Verbaux de remise d'archives avec Messieurs Jean-François GAILLARD et Claude ROMANET, respectivement Président des communautés de communes du Comté de Grimont Poligny et du Pays de Salins.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président empêché,  
le Vice-Président

Le Président

Michel FRANCONY

